



## Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

Bagnols en forêt le 09 novembre 2015

Monsieur le Président du SMIDDEV,

Objet : Demande d'explications complémentaires pour le traitement des déchets non dangereux

Références : Projet d'arrêté remplaçant celui du 9 septembre 1997 modifié et vos déclarations à la Presse ou lors de la réunion publique du 17 octobre à Bagnols sur l'avenir du traitement des déchets non dangereux dans l'Est-Var.

Le Journal n°16 – septembre 2015 du Bulletin de liaison des plus de 400 adhérents de l'ABI- Association Bagnolaise d'Information, pouvant être consulté sur [www.abi-bagnolsenforet.fr](http://www.abi-bagnolsenforet.fr), a donné deux informations importantes :

- L'annonce d'une réunion publique, le 17 octobre, sur l'avenir du traitement des déchets ND dans l'Est-Var (à laquelle vous avez participé et dont le compte-rendu vous a été adressé) ;
- Et une tribune libre « NIMBY » reflétant une situation d'immobilisme n'ayant que trop duré, « les nuisances causées aux populations...imposant une gestion correcte de proximité des déchets et l'enfouissement des seuls déchets ultimes résiduels conformément à la réglementation. C'est ce que demande le Maire de Bagnols en forêt depuis des années. Il propose un site pour une utilisation strictement dans ces conditions et son contrôle ».

Au cours de cette réunion publique vous avez présenté un nouveau projet environnemental des Elus, sans nuisance notamment olfactive, pour la fermeture des 3 sites de l'ISDND des Lauriers, une surélévation ensuite des sites 2 et 3 et ultérieurement une ouverture d'un site 4, tout cela s'effectuant sur plusieurs des futures années « dans des conditions d'exploitation par strict accueil des seuls déchets ultimes excluant les fermentescibles et les boues des stations d'épuration, sous contrôle des Elus et surveillance du Maire de Bagnols propriétaire de ces sites ».

Ces déclarations confirment celles que vous avez faites à Var-Matin du 20 janvier 2015 page 4 « L'avenir passe, par le développement durable et la valorisation au maximum...Tout d'abord, il va être nécessaire de créer une usine de traitement. Après avoir étudié les différentes typologies, notamment par une visite à l'usine du Puy, nous avons écarté une installation qui produirait de l'énergie mais s'avère trop dangereuse, avec trop d'aléas et trop chère. Nous avons décidé la construction d'une usine de traitement biomécanique. Un système de machines puissantes et très techniques, de tri électronique, magnétique, optique, qui permet de récupérer des déchets à recycler et d'enfouir...seulement 20 % !!».

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr) - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>



## Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var (Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

Cet objectif pour le site 4 dans un futur relativement lointain, paraît compatible avec le projet actuel de nouvel arrêté du Ministère de l'Ecologie devant remplacer celui du 9 septembre 1997 modifié relatif aux installations de stockage des DND et non inertes (NOR : DEVP1519168A) qui actualise notamment la liste des déchets admissibles (Art 3), définit le déchet ultime (non valorisable et non refus de tri) et affecte le plâtre et l'amiante dans des casiers spécifiques séparés.

Par contre dans ces conditions, nous vous serions obligés, Monsieur le Président, de nous faire connaître **quelles dispositions concrètes vous avez prévues pour l'accueil, pendant la période de surélévation, prévue pour des quantités très limitées, des seuls déchets ultimes définis par la nouvelle réglementation, et sans nuisances, en particulier olfactives**, comme vous le souhaitez, alors que comme le montre la photo ci-jointe qui n'est qu'un exemple parmi plusieurs autres dans la plupart des communes (y compris les plus importantes) de la circonscription, elles n'effectuent que pas ou peu de tri sélectif et que vous ne disposerez pas des moyens mécaniques prévus pour le futur site 4.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Président

Stéphane THOMINE, administrateur ABI

Monsieur le Président du SMIDDEV

311, Avenue Lou Gabian

83606 Fréjus Cedex

Siège social : 618, chemin Saint Antoine 83600 Bagnols en Forêt

Téléphone : 04 94 40 64 15 ou 06 07 41 36 00

Courriel : [dumont.william@orange.fr](mailto:dumont.william@orange.fr) - Site Internet : <http://abi-bagnolsenforet.fr/>